

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE

Réunion de la commission locale de l'eau
L'an deux mille dix-neuf à 14 heures trente.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoquée, s'est réunie en mairie de Sauvian, sur convocation de son président, Jean-Yves LE BOZEC. Le quorum étant atteint, l'instance a pu délibérer valablement.

Membres de la commission locale de l'eau présents ou représentés*

| COLLEGE DES COLLECTIVITES | COLLEGE DES USAGERS | COLLEGE DE L'ETAT |
|--------------------------------|---|--|
| Monsieur Claude ALLINGRI | Monsieur André DELJARRY* (CCI) | DDTM 34 (Madame Lolita ARRIGHI) |
| Monsieur Bernard AURIOL | Monsieur Arnaud LUIPIA (fédération caves coop.) | DREAL (Monsieur Pierre VIONNET) |
| Monsieur Thierry BAËZA | Madame Sophie NOGUES (CAH) | Agence de l'eau (Madame Evelyne LACOMBE) |
| Monsieur Dominique BIGARI | Monsieur Paul MOUNIER (ASEF) | ARS (Madame Catherine MOREL) |
| Madame Gwendoline CHAUDOIR* | Monsieur Louis GRANDJACQUET (FNE) | |
| Monsieur Jean-Paul GALONNIER | Madame Anne DUBOIS de MONTREYNAUD* (Vignerons indépendants) | |
| Monsieur Thomas GARCIA | Monsieur Hélios SOTOMAYOR (ASL Vias) | |
| Monsieur Vincent GAUDY | | |
| Monsieur Jean-Yves LE BOZEC | | |
| Monsieur Jean MARTINEZ* | | |
| Monsieur Stéphane PEPIN-BONET* | | |
| Monsieur Serge PESCE* | | |
| Madame Catherine REBOUL* | | |
| Monsieur Michel ROYO | | |

Excusés/Absents :

Monsieur Jean-Pierre BALZA, Monsieur Jean-Luc BERGEON, Madame Florence BRUTUS, Madame Julie GARCIN-SAUDO, Monsieur Jean-Claude GROS, Monsieur Alain MARTI, Madame Ariane SOTO-DESCALS, Monsieur Christophe THOMAS, Monsieur Frédéric PIONCHON, Madame Michèle LATOUR (UFC Que choisir), Monsieur Jacky LAUTIER (FHPA), Madame Sophie DELFIEU (FHPA).

Étaient également présents :

Monsieur Alain LACOMBE (FNE), Madame Caroline MULLER (CD34), Thierry POIROT (BE ALMA), Madame Anne COURSEILLE (Agence de l'eau), Monsieur Philippe BARBET (CABM), Monsieur Jérôme KRAMER (CAHM), Madame Violaine PENSEC (Grand Narbonne) et Madame Véronique DUBOIS (SMETA).

Objet : Validation du projet de contrat de nappe 2020-2022**EXPOSE :**

Le SMETA a été porteur de deux contrats de nappe entre 1997 et 2008. D'une durée de 5 ans, ces démarches ont fait l'objet d'un bilan et d'une évaluation qui ont démontré tout l'intérêt de poursuivre conjointement les démarches de planification alors engagées (SAGE en particulier) et les programmes opérationnels, les deux étant complémentaires. Le SMETA a donc établi des programmes d'actions annuels ou pluriannuels, validés par les financeurs sans plus de formalisation, ceci dans un contexte assez flou quant au maintien des domaines d'intervention des départements et des régions et à l'évolution des moyens des agences.

La situation est aujourd'hui clarifiée. L'agence de l'eau a proposé au SMETA de bâtir un nouveau contrat de nappe sur la base des actions inscrites au PGRE, en particulier celles renvoyant au programme de mesure du SDAGE dont la mise en œuvre vise le bon état de la ressource (PDM).

Ce projet, qui a fait l'objet d'échanges préalables avec le comité technique du SAGE de la nappe astienne et d'une première présentation au bureau de la CLE, le 9 juillet 2019, est établi sur une période de trois ans (2020-2022). Les maîtres d'ouvrages potentiels ont été sollicités pour définir précisément les opérations contribuant aux objectifs du PGRE qu'ils pourraient réaliser dans le respect de ce calendrier.

La note préalable accompagnée du tableau des opérations retenues pour figurer au programme d'action du contrat de nappe a été joint au rapport. Les principales actions sont détaillées en séance. Il est rappelé que le volet financier n'est pas encore stabilisé. Les partenaires financiers doivent se prononcer en appui des règlements d'aide établis. La présentation du contrat de nappe en commission d'aide est programmée en mars 2020. La validation de la CLE est requise.

DELIBERATION

A l'issue de la présentation des éléments du projet de contrat de nappe 2020-2022, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les objectifs du contrat de nappe des sables astiens de Valras-Agde,
- **SOUHAILTE** que les aides publiques soient mobilisées à hauteur des enjeux et facilitent ainsi la mise en œuvre des opérations,
- **DEMANDE** au SMETA d'assurer le portage et l'animation de la démarche et de coordonner, à l'échelle du périmètre, la maîtrise d'ouvrage,
- **S'ENGAGE** à suivre la mise en œuvre de ce contrat en assurant le rôle de comité de nappe.

Le Président

SAGE Nappe Astienne
Commission
Locale
de l'Eau
Jean-Yves LE BOZEC
S.M.E.T.A.